



SITE WEB

www.who.int1211 GENÈVE 27 SUISSE - TÉLÉPHONE: (41) 22.791.21.11 - FAX: (41) 22.791.31.11 - E-MAIL: inf@who.int

Note à l'intention des médias OMS/28
26 septembre 2006

L'EQUIPE SPECIALE DE L'OMS CHARGEE DE LA PANDEMIE DE GRIPPE TIENT SA PREMIERE REUNION

Genève - L'équipe spéciale de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) chargée de la pandémie de grippe s'est réunie pour la première fois le 25 septembre au Siège de l'OMS, à Genève.

Actuellement composée de 21 personnes, l'équipe spéciale a été constituée en application d'une résolution adoptée par l'Assemblée mondiale de la Santé en 2006 (http://www.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA59/WHA59_2-fr.pdf). Elle conseillera l'OMS sur les questions de santé publique de portée internationale liées à la grippe aviaire et pandémique, par exemple la phase appropriée d'alerte à la pandémie, la déclaration d'une pandémie de grippe et l'action internationale en cas de pandémie.

L'équipe est un organe provisoire qui conseillera l'OMS jusqu'à ce que le Règlement sanitaire international (RSI) de 2005 entre en vigueur le 15 juin 2007. Après cette date, un comité d'urgence se réunira en cas de besoin pour conseiller l'OMS sur les événements épidémiologiques importants pour la santé publique internationale, mais l'équipe provisoire permet d'ores et déjà à l'OMS de commencer à appliquer l'esprit du RSI.

« Le Règlement sanitaire international est un élément clé pour renforcer la sécurité sanitaire dans le monde. En rassemblant ce groupe d'experts et en mettant en place les moyens nécessaires pour collaborer efficacement quand une flambée épidémique se produit, on fait en sorte que l'OMS reçoive les meilleurs conseils possibles et on crée un système de mise en commun des connaissances et des compétences pour réagir aux urgences sanitaires qui surviennent dans le monde et évoluent rapidement, » a déclaré le Dr Guenaël Rodier, Directeur de l'OMS chargé de coordonner l'application du RSI.

La réunion du 25 septembre a porté sur des questions administratives telles que la répartition des rôles et responsabilités et l'organisation des réunions. En cas d'urgence, en fonction de l'événement de santé publique qui se produit, la plupart des réunions seront probablement « virtuelles » et se dérouleront par téléconférence ou visioconférence afin de gagner du temps. Les participants ont commencé à discuter du type d'informations utiles pour leurs délibérations.

L'équipe spéciale est en outre convenue d'assurer une autre fonction jusqu'au 15 juin 2007, celle de groupe consultatif d'experts auprès du Programme mondial OMS de lutte contre la grippe (GIP). Après cette date, deux organes distincts se réuniront s'il y a lieu : un comité d'urgence du RSI, convoqué en cas de besoin, et un groupe consultatif d'experts auprès du GIP.

« Nous sommes contents de voir que l'équipe fonctionne. Elle complètera d'autres partenariats et réseaux techniques comme le Réseau mondial OMS d'alerte et d'action en cas d'épidémie (GOARN) et le Réseau mondial de l'OMS pour la surveillance de la grippe, et veillera à ce que le RSI, quand il entrera en vigueur, cesse rapidement d'être uniquement un cadre juridique pour devenir un instrument concret qui nous aide à améliorer la sécurité sanitaire dans le monde », a ajouté le Dr Mike Ryan, Directeur du Département de l'OMS Alerte et action en cas d'épidémie et de pandémie.

Pour plus d'informations :

Gregory Hartl, Conseiller en communication, OMS, tél. portable : (+41 79) 2036715, courriel : hartig@who.int. Tous les communiqués de presse, aide-mémoire et autres matériels de l'OMS destinés aux médias sont disponibles sur www.who.int.